



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

L'an 2019, le 20 mars, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 15 mars 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Etaient présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M Philippe DANIEL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, M. Fernand PHILIPPE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Christian GEX, M. Francis LARDIN, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, Mme Damienne VILLAUME.

### Etaient excusés avec pouvoir :

M. Guy BIENTZ excusé, pouvoir à M. Michel MARCHAL, Mme Rose-Marie FALQUE excusée, pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, Mme Marie Jo GEORGES excusée, pouvoir à Mme Claudine COLAS, M. Jacques LAMBLIN excusé, pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. Jonathan KURKIENCY excusé, pouvoir à M. Bruno DUJARDIN, M. Frédéric MAILLIOT excusé, pouvoir à M. Bernard MULLER.

### Etai(ent) excusé(s) :

M. Jean-Christophe AUBERT excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN, Mme Annie FARRUDJA excusée, remplacée par M. Guy SERVANT, Mme Sabrina VAUDEVILLE excusée remplacée par M. Fernand PHILIPPE

M. René ACREMENT, M. Jean-Marie GOGLIONE, Mme Dominique JACQUOT, M. Jean-Paul MARTIN, M. Eric TAVERNE

**Voix consultatives** : Mme Sophie LEHE et M Claude RICHARD étaient présents.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Claudine COLAS.

### **2019-023 : Finances :**

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION LIEE AU DISPOSITIF D'AIDE A LA CREATION ET A LA RENOVATION D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES POUR LES PORTEURS PRIVES**

Afin de pallier à l'absence de cofinancement pour les projets de création et de rénovation d'hébergement touristiques, le PETR du Pays du Lunévillois a mis en place un dispositif d'aide, voté le 29 novembre 2017, permettant de faire effet levier d'une subvention du Programme LEADER.

En 2018, 3 projets ont été accompagnés grâce à ce dispositif.

Ainsi, une participation financière du Pays à hauteur de 9 890€ a permis de faire effet levier de 89 000€ de fonds européens LEADER.

Au vu du nombre croissant de demandes de création d'hébergements touristiques déposées auprès du GAL, il est proposé de reconduire le dispositif d'aide à la création et rénovation d'hébergements touristiques pour 2019 sur le budget principal pour un montant de 15 000€.

**Vu** le règlement du dispositif d'aide à la création et à la rénovation d'hébergements touristiques pour les porteurs privés, présenté au Comité de Pôle du 29 novembre 2017,

**VU** la délibération 2017-048,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution de subvention, ses annexes, avenants ainsi que toutes pièces nécessaires,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget principal 2019 et suivants.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Hervé BERTRAND

Le Président, Hervé BERTRAND

